

N°	2	3	1
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA
BRESLE**

OBJET :	L'an deux mil dix Le lundi 18 octobre à 9h30, les membres du Conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à Aumale, sous la présidence de M. PECQUERY.
- Indemnités de conseil du Payeur départemental de la Seine-Maritime	Etaient présents ce jour : MM. AUBRY, BIGNON, DECORDE, DUHAMEL, LOIN, PECQUERY, SENEAL, VANSEVENANT. Absents excusés : Mmes GAOUYER, HUREL, MM. DAVERGNE, JACOB (pouvoir à M. PECQUERY), JUMEL, MAQUET, MAUGEZ.
DATE DE LA CONVOCATION :	
9 septembre 2010	<u>- Indemnités de conseil du Payeur départemental de la Seine-Maritime</u>
NOMBRE DE DELEGUES :	Le Conseil d'administration décide d'octroyer à Mme ETIENNE, Payeur départemental de la Seine-Maritime, à compter de 2010, l'indemnité de conseil prévue par le décret 82-979 du 19 novembre 1982 et son arrêté en date du 12 juillet 1990.
En exercice	15
Présents	8
Votants	9

Pour extrait conforme,

Le Président de l'Institution,

Jacques PECQUERY